

CHOMAGE INDEMNISE OU NON INDEMNISE

SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2013

Fin septembre 2013, le nombre de chômeurs potentiellement indemnisables inscrits à Pôle emploi s'établit à 5 131 600, soit une augmentation de 6,2% en un an. Parmi ceux-ci, la hausse des personnes non indemnisées (+ 9,6%) est plus forte que celle des personnes indemnisées (+ 3,2%).

Le nombre de chômeurs potentiellement indemnisables inscrits à Pôle emploi (cf. encadré) a augmenté sur un an de 6,2% pour s'établir à 5 131 600 personnes fin septembre 2013.

A cette même date, le nombre de chômeurs indemnisés est de 2 687 600 (+3,2% sur un an), celui des chômeurs non indemnisés est de 2 444 000 (+9,6% sur un an).

Parmi les chômeurs indemnisés à fin septembre 2013, 2 207 700 le sont au titre de l'Assurance chômage, soit 2,2% de plus qu'un an auparavant, et 479 900 au titre de la Solidarité (Allocation Spécifique de Solidarité, Allocation Équivalent Retraite et Allocation Temporaire d'Attente, allocations du Fonds de professionnalisation et de solidarité), soit 8,4% de plus sur un an.

Tableau 1 : Chômeurs indemnisés et non indemnisés

	sept-12	sept-13	évolution
Chômeurs indemnisés	2 603 300	2 687 600	3,2%
<i>dont :</i>			
<i>Assurance chômage</i>	2 160 600	2 207 700	2,2%
<i>Solidarité</i>	442 700	479 900	8,4%
Chômeurs non indemnisés	2 230 900	2 444 000	9,6%
Ensemble (potentiel indemnisable)	4 834 200	5 131 600	6,2%
Proportion de chômeurs indemnisés	53,9%	52,4%	-1,5 point
<i>dont :</i>			
<i>Assurance chômage</i>	44,7%	43,0%	-1,7 point
<i>Solidarité</i>	9,2%	9,4%	+0,2 point

Source : Pôle Emploi, Données brutes, Champ : Métropole

La proportion de demandeurs d'emploi indemnisés parmi ceux inscrits à Pôle Emploi et potentiellement indemnisables est de 52,4% en septembre 2013.

Elle était de 53,9% en septembre 2012. Pour l'Assurance chômage, cette proportion est de 43,0% (-1,7 point par rapport à septembre 2012) et de 9,4% pour les indemnisés relevant du champ de la Solidarité (+ 0,2 point en un an).

Le nombre de chômeurs indemnisés a augmenté entre septembre 2012 et septembre 2013 quelle que soit la catégorie (+5,9% pour la catégorie A, +4,3% pour la catégorie B et +1,9% pour la catégorie C). Ces augmentations marquées sont cependant compensées par la très forte diminution du nombre de dispensés de recherche d'emploi (-32,5% sur un an).

Le nombre de chômeurs non indemnisés est en hausse également sur un an pour l'ensemble des catégories : +11,1% pour ceux inscrits en catégorie A, +6,6% pour la catégorie B et +7,8% pour la catégorie C.

Tableau 2 : Chômeurs indemnisés et non indemnisés par catégorie

Catégorie de DEFM	septembre-12			septembre-13		
	chômeurs indemnisés	chômeurs non indemnisés	proportion d'indemnisés	chômeurs indemnisés	chômeurs non indemnisés	proportion d'indemnisés
A	1 751 200	1 298 900	57,4%	1 854 500	1 442 800	56,2%
B	343 200	287 900	54,4%	357 900	306 900	53,8%
C	231 900	644 100	26,5%	236 300	694 300	25,4%
total A, B, C	2 326 300	2 230 900	51,0%	2 448 700	2 444 000	50,0%

Source : Pôle Emploi, Données brutes, Champ : Métropole

Fin septembre 2013, près de six chômeurs sur dix inscrits en catégorie A sont indemnisés (-1,2 point sur un an). Parmi ceux inscrits en catégorie B (personnes ayant exercé une activité réduite de courte durée au cours du mois) 53,8% sont indemnisés (-0,6 point). Un quart des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie C est indemnisé (-1,1 point), le montant du revenu lié à l'activité exercée n'étant souvent pas cumulable avec une allocation.

Tableau 3 : Chômeurs indemnisés et non indemnisés par sexe et âge

		septembre-12			septembre-13		
		chômeurs indemnisés	chômeurs non indemnisés	proportion d'indemnisés	chômeurs indemnisés	chômeurs non indemnisés	proportion d'indemnisés
hommes	< 25 ans	186 100	216 300	46,2%	189 700	233 500	44,8%
	25 - 49 ans	795 500	646 800	55,2%	838 600	721 200	53,8%
	50 ans ou plus	349 900	158 400	68,8%	356 000	186 700	65,6%
	Total	1 331 500	1 021 500	56,6%	1 384 300	1 141 400	54,8%
femmes	< 25 ans	153 800	245 500	38,5%	155 700	248 800	38,5%
	25 - 49 ans	751 100	764 700	49,6%	778 200	821 600	48,6%
	50 ans ou plus	366 800	199 200	64,8%	369 500	232 200	61,4%
	Total	1 271 700	1 209 400	51,3%	1 303 400	1 302 600	50,0%
Total	< 25 ans	339 900	461 800	42,4%	345 400	482 300	41,7%
	25 - 49 ans	1 546 600	1 411 500	52,3%	1 616 800	1 542 800	51,2%
	50 ans ou plus	716 700	357 600	66,7%	725 500	418 900	63,4%
	Total	2 603 200	2 230 900	53,9%	2 687 700	2 444 000	52,4%

Source : Pôle Emploi, Données brutes, Champ : Métropole

La proportion de chômeurs indemnisés est croissante avec l'âge du demandeur d'emploi : en septembre 2013, elle est égale à 41,7% pour les demandeurs de moins de 25 ans alors qu'elle se situe à 63,4% pour ceux âgés de 50 ans ou plus, ceci étant dû au fait que beaucoup de jeunes demandeurs d'emploi n'ont pas suffisamment de référence de travail pour être indemnisés.

Quelle que soit la tranche d'âge observée, la proportion d'indemnisés est plus forte pour les hommes que pour les femmes.

Globalement, le nombre de chômeurs indemnisés a augmenté sur un an (+3,2%). Il a augmenté moins fortement pour les hommes et femmes les plus jeunes (+1,6% pour les moins de 25 ans) ou les plus âgés (+1,2% pour les 50 ans ou plus) que pour ceux d'âges intermédiaires (+4,5% pour les 25 à 49 ans).

Le nombre de chômeurs non indemnisés s'est accru également entre septembre 2012 et septembre 2013 (+9,6%), du fait surtout de l'augmentation des plus âgés (+17,1%).

Tableau 4 : Chômeurs non indemnisés selon le motif

	septembre 2012		septembre 2013		évolution annuelle
	effectif	pourcentage	effectif	pourcentage	
dossier rejeté	1 269 800	56,9%	1 397 800	57,2%	10,1%
dont					
<i>conservation d'une activité réduite</i>	620 400	48,9%	707 100	50,6%	14,0%
<i>durée d'affiliation insuffisante</i>	392 100	30,9%	425 100	30,4%	8,4%
<i>activité hors champ d'application du régime</i>	101 800	8,0%	97 800	7,0%	-3,9%
<i>délai de forclusion atteint</i>	59 300	4,7%	53 000	3,8%	-10,6%
<i>rejet administratif pour départ volontaire</i>	46 100	3,6%	44 600	3,2%	-3,3%
<i>condition de ressources non remplies</i>	36 500	2,9%	43 700	3,1%	19,7%
<i>autres rejets</i>	13 600	1,1%	26 500	1,9%	94,9%
interruption momentanée d'indemnisation	601 300	27,0%	650 400	26,6%	8,2%
dont					
<i>activité réduite</i>	559 500	93,0%	604 200	92,9%	8,0%
<i>autres</i>	41 700	6,9%	46 200	7,1%	10,8%
droits épuisés	150 000	6,7%	184 600	7,6%	23,1%
attente d'indemnisation	125 600	5,6%	130 800	5,4%	4,1%
autres cas	84 200	3,8%	80 500	3,3%	-4,4%
total	2 230 900	100%	2 444 000	100%	9,6%

Source : Pôle Emploi, Données brutes, Champ : Métropole

Le principal motif de non-indemnisation est le rejet du dossier (dans près de 6 cas sur 10), essentiellement parce que le demandeur conserve une activité importante ou n'a pas suffisamment travaillé pour être indemnisé.

Dans plus du quart des cas, la non-indemnisation n'est que provisoire, notamment parce que le demandeur a exercé ce mois-ci une activité réduite dont l'importance ne permet pas le cumul avec une indemnisation.

Enfin dans un peu plus d'un cas sur dix, le demandeur est soit en attente d'indemnisation (par exemple, suite à l'application automatique d'un différé d'indemnisation ou à un décalage du début de l'indemnisation du fait du paiement de congés payés) soit a épuisé ses droits à indemnisation.

Avertissement : Afin d'améliorer la mesure de la proportion des chômeurs indemnisés, définie comme le rapport entre le nombre de chômeurs indemnisés et le nombre de ceux potentiellement indemnisables, une nouvelle méthode de calcul est mise en place.

Antérieurement, le potentiel indemnisable était défini comme le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi dans les catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8 (DEFM ABC) établi à la fin du mois écoulé, complété du nombre de dispensés de recherche d'emploi (DRE).

Désormais, le potentiel indemnisable comprend aussi les chômeurs indemnisés inscrits dans les catégories D et E (cela concerne certains allocataires de l'ATA, bénéficiaires d'un contrat aidé, créateurs d'entreprise). De plus sont intégrées les informations connues avec retard, par exemple celles issues du délai de traitement des dossiers, du dépôt tardif des demandes d'allocation et surtout du délai de récupération de pièces justificatives.

En harmonisant les grandeurs "potentiel indemnisable" et "chômeurs indemnisés", la nouvelle méthode améliore l'estimation des chômeurs non indemnisés et, par voie de conséquence, de la proportion de chômeurs indemnisés.

Les analyses sont conduites à partir du rapprochement de fichiers exhaustifs sur la période traitée extraits du FNA et du Fichier historique statistique (FHS) et du fichier STMT. Cette nouvelle méthode de calcul est applicable uniquement à partir de septembre 2008.

Guillaume DELVAUX
Département Marché du travail

POUR EN SAVOIR PLUS

contact@DSEE-poleemploi.fr

www.pole-emploi.org

Pôle emploi, 1 avenue du Docteur Gley, 75987 Paris cedex20

Directeur de publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Stéphane DUCATEZ

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

STATISTIQUES, ETUDES ET EVALUATIONS DE POLE EMPLOI

